Image not found or type unknown

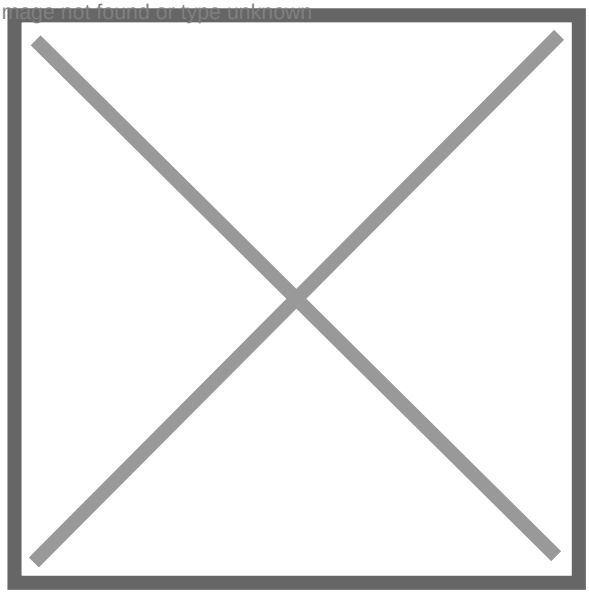

Accompte vente de vehicule

Par **sandrine**, le **09/12/2010** à **15:44**

Bonjour,

J'ai donner 300e à un garagiste comme caution de garantie pour l'achat de l'un de ses vehicule d'occasion. Le garagiste ne c'est pas présenter le jour de la vente prévu , il a envoyer une autre personne qui ne connaissais pas le vehicule, le controle technique était pas vierge comme indiqué le jour ou j'ai donner les 300e, la voiture était sale , les accord que l'on avait passer avec le garagiste n'ont pas été respecter, je n'est pas pu le joindre par téléphone, je n'est donc pas pu acheter le vehicule.
Apres plusieur coup de téléphone , j'arrive a obtenir un rdv avec le garagiste qui ne veut pas me rendre cette caution (noter pas remboursable en cas d'annulation de la vente).
Je n'est pas annulé la vente c'est le garagiste qui ne c'est pas présenter le jour de la vente. Il a profiter de ma situation (dans l'urgence je me suis engager a acheter son vehicule car je ne pouvais plus aller travailler).
Il m'a m'enti sur le vehicule a plusieurs reprise. Comment faire valoir mes droits ??
Tous le monde peut prendre caution sur un vehicule et ne pas venir le jour de la vente ou se présenter avec des papiers differents que le jour de l'engagement, et garder la caution .
Comment l'acheteur peut t'il etre proteger de cette escroquerie?

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **17:19**

Qu'est-ce qu'il y a eu de signé ? Un contrat de vente, un contrat de réservation ?

Par **sandrine**, le **09/12/2010** à **18:14**

merci de ton aide

il ma remis une facture :

noter 3500e (le pris du vehicule)

recu 300 en espece non remboursable en cas d'annulation de la vente

reste 3300e (meme la il ya a fait une erreure)

rien d'autre n'est préciser .....

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **18:24**

Donc il ne s'est pas engagé à ce que le CT soit OK et vous avez bien annulé la vente.
Je vous conseille soit un avocat (une lettre d'avocat ça impressionne), soit une association de consommateurs.

Par **sandrine**, le **09/12/2010** à **18:43**

si demain je met en vente mon vehicule , je demande a l'acheteur unE caution, et je me présente pas le jour de la vente prévu, ou avec des papiers manquant , ais-je le droit de dire a l'acheteur ok c'est comme vous voulez, vous la prenez pas mais je garde votre argent ??

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés